

La Lettre

49, rue Saint-Denis Paris 1^{er} • 01 40 28 06 21 • www.accomplir.asso.fr • janvier 2011 - n° 72

d' ACCOMPLIR

L'Hôtel de Ville veut-il en finir avec Accomplir ?

En mai dernier, nous avons obtenu la suspension du 1er permis de démolir du jardin des Halles. Nous voulions retarder les travaux jusqu'à ce que le Préfet, D. Canepa, défère au Tribunal administratif l'avenant accordé à D. Mangin, dont il avait reconnu la triple illégalité. Cette procédure aurait permis de bloquer le projet et, peut-être, d'obtenir de la Ville certaines modifications. Contre toute attente, le Préfet a laissé la Ville exécuter cet avenant, allez savoir pourquoi... Entre-temps, la Ville avait lancé un deuxième permis de démolir, que nous avons également attaqué, toujours pour laisser au Préfet le temps de se décider. Nous avons perdu contre ce 2ème permis et les travaux ont commencé.

La Ville n'avait donc plus besoin du 1er permis. Elle s'est pourtant pourvue en cassation et a demandé que nous soyons condamnés à lui verser 4 000 euros. Le 17 décembre, le Conseil d'Etat lui a donné raison et nous a effectivement condamnés à payer la totalité des 4 000 euros, tout cela pour un permis dont la Ville n'a que faire. Que la Ville réplique quand on l'attaque, c'est normal, mais qu'elle s'acharne à défendre un permis qui ne lui sert plus à rien, au risque de compromettre l'existence d'une petite association citoyenne, qui peut le comprendre ? Si la Ville nous réclame effectivement cette somme, nous serons obligés d'y voir la volonté de nous asphyxier financièrement, et, à terme, de provoquer la disparition de notre association.

Nous avons besoin de vous !

L'association Accomplir agit depuis 11 ans maintenant pour améliorer la vie du quartier Halles-Montorgueil, à travers l'organisation d'animations (vide-greniers, fête du Jardin extraordinaire...) et en essayant de faire entendre le point de vue des habitants (projet des Halles, problèmes des terrasses...). Aujourd'hui, comme vous le verrez dans les articles ci-contre, notre action et même notre survie dépendent de votre soutien financier : Merci de votre aide ! Vous pouvez adresser vos chèques, à l'ordre de l'association Accomplir, à notre trésorier **Bernard Blot 118 rue Rambuteau 75001 Paris.**

Non à l'accord financier entre la Ville et Unibail !

Le 16 novembre, le Conseil de Paris a décidé à une courte majorité de vendre le Forum des Halles à Unibail pour financer une partie du projet de rénovation des Halles : 82 votes favorables (PS et PC), 57 votes défavorables (Verts et UMP), 6 abstentions (Nouveau Centre et PG). Nous avons alerté les conseillers de Paris sur le gigantesque cadeau que représente cette vente : la Ville prend en charge tous les travaux y compris ceux du centre commercial (pour 1 milliard d'euros), et pour faire un peu de trésorerie elle offre de surcroît à Unibail, pour 163 millions d'euros, la pleine propriété du Forum des Halles entièrement rénové ! Nous avons décidé d'attaquer cette décision et de demander l'annulation de l'accord financier entre la Ville et Unibail : à défaut d'avoir

pu faire corriger les aberrations architecturales et urbanistiques du projet des Halles, nous voulons au moins obtenir qu'Unibail contribue de façon plus équitable au coût des travaux dont il est le principal bénéficiaire.

Trois clauses du protocole financier paraissent particulièrement contestables sur le plan juridique : l'abandon par la Ville des intérêts sur le prix de vente, alors que 60 % du montant ne sera versé par Unibail que 6 ans après la fin des travaux, c'est-à-dire autour de 2020 ; la privatisation des allées intérieures de l'ancien Forum, aujourd'hui publiques, alors que ces allées sont indispensables pour rejoindre le RER et pour évacuer le centre en cas de sinistre, et ne peuvent en aucun cas être désaffectées ; l'indemnité de

résiliation des baux à construction, accordée par la Ville à Unibail à un prix très supérieur à l'estimation réalisée par France Domaine.

Le jugement ne sera rendu que dans 18 mois, mais ce sera une épée de Damoclès au-dessus du projet.



Jardin Lalanne : honte à ceux qui ont décidé sa destruction !

Les enfants punis



Le jardin Lalanne a définitivement fermé ses portes le 2 janvier. Nous étions présents et l'ambiance était crépusculaire. Aucun journaliste n'avait daigné se déplacer. Le site du comité de soutien a pris des couleurs de deuil et Madame Lalanne a entrepris des démarches

pour essayer de sauver les deux éléphants et les deux rhinocéros topiaires de l'entrée des jardins, mais même là-dessus, elle n'est pas certaine d'obtenir satisfaction. Quant à l'aire de jeu censée remplacer le jardin Lalanne, elle sera équipée de bornes numériques, destinées à « renforcer les liens entre les enfants » : profiter du moment où les gamins sont au grand air pour leur recoller la tête dans des écrans, c'est n'importe quoi !

Le manège de la porte Lescot a été démonté. Paul Loisel a un autre manège, plus petit, qu'il va restaurer et installera au printemps place des Innocents, à l'angle

La Lettre d'ACCOMPLIR

Berger / St Denis. En revanche, pour la bibliothèque La Fontaine, Christophe Girard se moque de nous : plus de nouvelle d'un comptoir de prêt, et quand on l'interroge, il nous envoie promener. Encore une promesse non tenue ?



Accomplir attaquée en diffamation par Ian Brossat



Dans le dernier numéro de la Lettre d'Accomplir, nous avons tenu sur Ian Brossat, président du groupe communiste du Conseil de Paris, et sur ses

motivations à voter en faveur du protocole entre Unibaill et la Ville de Paris, des propos pour lesquels il nous a cités à comparaître devant le Tribunal correctionnel de Paris pour diffamation. Nous avons aussitôt fait disparaître le texte incriminé de notre site et nous avons ouvert nos colonnes à Ian Brossat pour qu'il puisse donner son point de vue. Refusant

toute conciliation, il a décidé de maintenir sa plainte et de demander au Tribunal correctionnel de condamner solidairement l'association Accomplir et la directrice de la publication de la Lettre, Elisabeth Bourguinat, à une amende de 5.000 euros et à une réparation de 20.000 euros, plus les dépens. Nous espérons parvenir à convaincre le juge de notre bonne foi.

Le nouveau règlement des terrasses

Le futur règlement des terrasses sera adopté en mars par un arrêté du Maire de Paris. Le réseau « Vivre Paris ! », qui compte maintenant 21 associations dont Accomplir,



continue d'agir en faveur du droit à circuler sans entrave sur les trottoirs et contre les nuisances sonores. Nous avons déjà obtenu le maintien de la règle du tiers (= seul un

tiers du trottoir peut être accordé aux terrasses), la suppression de toutes les bâches en plastique et l'interdiction de stocker le matériel dehors la nuit, mais il reste bien d'autres points litigieux, sans parler de l'épineuse question des sanctions. Nous poursuivons nos efforts !

Abonnez-vous gratuitement à la Lettre
contact@accomplir.asso.fr

Consultez notre site
www.accomplir.asso.fr

Née dans le quartier des Halles en 1999, l'association ACCOMPLIR est ouverte à tous les habitants du cœur de Paris qui souhaitent agir pour mieux vivre dans ce quartier.

ACCOMPLIR est une association d'action citoyenne, indépendante de tout parti politique et sans ambition électorale.